



CNRS-INSERM

INRIA-IRD-INED

Obtenir des rémunérations et des carrières qui reconnaissent les qualifications

La situation est scandaleuse

Les salaires des fonctionnaires, donc des chercheurs, sont bloqués depuis 2010 et le resteront jusqu'en 2017. L'augmentation des prélèvements pour la retraite diminue encore le pouvoir d'achat.

La prime de recherche est ridiculement basse. C'est la prime dont le taux est le plus bas de toute la fonction publique ! La prime d'excellence scientifique (PES), qui ne bénéficie qu'à un chercheur sur 5, est une prime au mérite qui n'est pas justifiée et divise profondément notre communauté.

Le recrutement des chercheurs sur postes de titulaire intervient après de longues années de CDD. Actuellement, les chercheurs sont recrutés comme titulaire le plus souvent entre 30 et 40 ans, en dehors d'un petit nombre de disciplines comme les mathématiques.

La carrière des chargés de recherche ne correspond pas à leur niveau de qualification. La carrière, de ceux qui n'obtiennent pas une promotion dans le corps des DR, se termine à l'indice nouveau majoré (INM) 821. Les Maîtres de Conférences des Universités, qui ont le même niveau de qualification, ont la possibilité de poursuivre leur carrière jusqu'à échelle lettre A (équivalent à INM 962). Il y a même des corps de niveau de qualification inférieure dans la Fonction Publique qui possède un grade atteignant l'échelle lettre A.

La promotion des chargés de recherche vers le corps des directeurs de recherche est limitée budgétairement. C'est un facteur qui bloque fortement la reconnaissance de la qualification.

La carrière dans le corps des directeurs de recherche est aussi plus difficile que dans le corps équivalent des professeurs des Universités, bien qu'il y ait eu récemment des améliorations des passages DR2→DR1 et DR1→DRE.

Le SNTRS-CGT revendique :

- L'arrêt du blocage des salaires et une compensation pour les pertes subies depuis 2000
- La grande majorité des recrutements de chercheurs sur poste de titulaire dans les deux ans qui suivent l'obtention de la thèse. Les autres recrutements doivent concerner les chercheurs venant plus tard du privé ou de l'étranger.
- Résorber l'emploi précaire actuel, au delà de cette période post thèse de deux ans, par un plan de titularisation.
- Une revalorisation des débuts de carrière et l'allongement des carrières des chargés de recherche jusqu'à échelle lettre A. Les contractuels devraient bénéficier sans attendre de carrières similaires aux titulaires.

- L'inversion de la proportion CR2 / CR1 au recrutement : (http://www.petitions24.net/au_pdg_inserm_inversons_la_proportion_cr2cr1_au_recrutement)
- Un repyramidage CR/DR qui triple les possibilités d'accéder au corps des directeurs de recherche.
- L'amélioration des carrières des DR par la fusion des grades de DR2 et DR1 avec une repyramidage augmentant les passages en DRE
- Une prime de recherche à 20 % pour tous et dans l'immédiat la redistribution des crédits dédiés à la PES pour revaloriser la prime de tous les chercheurs.

Ces revendications impliquent :

- La remise en cause du financement massif sur projets avec des CDD.
- L'arrêt des suppressions d'emplois et un plan de création d'emplois de titulaires.